

# UNE RENTRÉE RÉUSSIE

À L'ATTENTION DES PARENTS ET DES ENFANTS

24  
25

LE GUIDE



# SOMMAIRE

3	Mot du Maire
5	La ville investit dans les écoles
8	Portail familles
9	Nouvelle tarification
10	Journée type
12	Les Navettes
14	Restauration scolaire
18	Avant et après l'école
20	Du personnel aux côtés de vos enfants
22	Établissements scolaires
23	Ma santé à l'école
24	Les accueils de loisirs
27	Les séjours de la ville
28	École municipale des sports
29	Des acteurs de proximité
30	Vie culturelle
31	Conseil municipal des enfants
32	Mes vacances pour cette année



# Construire aujourd'hui pour préparer l'avenir

Nous investissons dans l'avenir de nos enfants et pour répondre aux défis posés par la croissance de notre population (+25% en 10 ans). Face à cette réalité, et sur la base d'une étude de prospective scolaire, nous avons décidé de construire un nouveau groupe scolaire sur la RN7 et d'agrandir l'école maternelle Jacques Prévert.

**Le nouveau groupe scolaire sur la RN7 est une réponse directe à la densification de ce secteur**, due au rythme intensif de construction en son sein depuis 2014. Avec ses 11 classes et ses deux classes adaptables, celui-ci pourra accueillir environ 275 élèves, offrant des infrastructures modernes et se voulant exemplaires d'un point de vue écologique. Ce projet ambitieux représente un investissement significatif (**18,3 M€ (HT)**) pour l'avenir de nos enfants, dont les travaux débiteront fin 2025. Un groupe scolaire à taille humaine, et de proximité qui se veut être « l'école des 300 mètres », où chaque famille ne sera pas située à plus de 300 mètres de celui-ci.

**Dans le quartier du Val, l'extension de l'école Jacques Prévert** vise la création de quatre nouvelles classes, améliorant ainsi l'accueil des élèves dans le quartier du Val. Les travaux débiteront en juin 2025, et incluront également la modification de l'espace de restauration et une nouvelle salle de motricité.

**Coût prévisionnel : 3,1 M€ (HT)**

En plus de ces deux projets structurants, nous travaillons, en collaboration avec les équipes pédagogiques et les agents municipaux, pour garantir à chaque élève un environnement propice à son épanouissement personnel et scolaire. Cela se traduit par des investissements conséquents dans la rénovation et

l'équipement de nos écoles (travaux de peinture, salles fraîches...), et à la mise en place de projets pédagogiques qui visent à éveiller la curiosité des élèves et à développer leur potentiel, notamment grâce à la Caisse des écoles.

**Par ailleurs, la situation économique actuelle nous oblige à adapter nos tarifs municipaux.** En septembre 2020, nous avons décidé une baisse de 20 à 50% des tarifs. Aucune augmentation n'avait été décidée depuis. Depuis 2021, le coût d'un repas avec l'encadrement a augmenté de 28%. Pour faire face à cette inflation, nous ajustons les tarifs de 1,95% à 2% (soit entre 2 et 12 centimes par repas en fonction de votre quotient). Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1er septembre 2024 et nous permettront de continuer à offrir des services de qualité tout en tenant compte de la réalité économique.

Nous sommes convaincus que l'éducation des enfants est une responsabilité partagée entre l'école, la ville et la famille. C'est pourquoi nous tenons à maintenir un dialogue étroit avec vous, parents d'élèves, tout au long de l'année scolaire, avec le Conseil de l'Enfance. Ensemble, pour une année scolaire réussie.

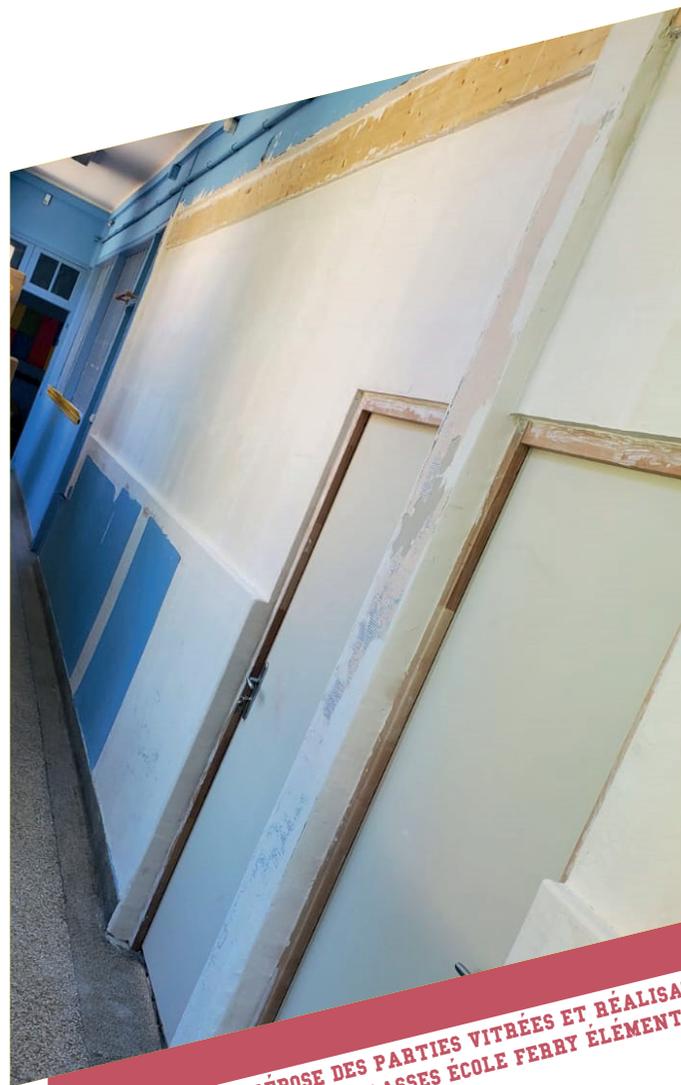
Bonne rentrée à tous !



**Jean-Jacques GROUSSEAU**  
Maire d'Athis-Mons  
Conseiller départemental de l'Essonne

**Alexandra BEAUDOIN**  
Maire adjointe chargée de l'Enfance :  
Affaires scolaires et périscolaires.

**REPLACEMENT DU SOL DES CLASSES DE CALMETTE**



**CLOISONNEMENT (DÉPOSE DES PARTIES VITRÉES ET RÉALISATION D'UN MUR D'UNE DES CLASSES ÉCOLE FERRY ÉLÉMENTAIRE)**

DANS LES ÉCOLES CET ÉTÉ 2024, VOTRE VILLE

# INVESTIT

**Rénover et moderniser : on investit dans les écoles, afin d'offrir de bonnes conditions d'accueil aux élèves et au personnel, nous réalisons chaque année des programmes de travaux et d'investissement dans les groupes scolaires et accueil des loisirs.**

Cet été, les travaux suivants ont été réalisés dans les bâtiments par des entreprises extérieures pour un coût de **304 352€** et par le personnel communal pour un montant approximatif de **15 200€** (matériel : peinture 4 200€, leds 8 000€ ; frais de personnel 3 000€)

## École Curie

Peinture de 3 classes

Peinture du couloir de la directrice

Coût : 11 750€

## École Élémentaire Ferry

Réfection de 3 classes – 2 en rez-de-chaussée et 1 à l'étage

Cloisonnement (dépose des parties vitrées et réalisation d'une cloison),  
changement des Leds et peintures

Coût : 18 150€

## École Élémentaire Jaurès

5 classes création de faux plafonds et passage aux LED

Mise en conformité incendie, changement du système de sécurité incendie

Coût : 112 252€

## École Élémentaire Pasteur

Installation des séparateurs entre les urinoirs qui se trouvent dans les toilettes de la cour de récréation

Mise en conformité incendie, changement du système de sécurité incendie

Coût : 78 500€

## École Élémentaire Saint Exupéry

Remplacement du sol et peinture pour 4 classes dont celle du RASED

Coût : 20 000€

## École Élémentaire Branly

Peinture des corniches sous les plafonds de 2 classes

Coût : 2 000€



### École Maternelle Calmette

Rénovation du sol de 2 classes

Peinture de 2 classes et du placard de la salle polyvalente

Coût : 13 150€

### École maternelle Ferry

Peinture de 6 classes

Réfection du carrelage de 2 classes

Coût : 43 000€

### École Maternelle Prévert

Peinture de la classe 3

Réfection toiture (infiltration et moisissures) dans la classe 3

Coût : 10 250€

### École Maternelle Rougette

Peinture d'une classe

Peinture du plafond de la salle des maitres

Coût : 3 000€

### École Maternelle Saint Exupéry

Peinture de 2 classes

Coût : 6 000€

### École Maternelle Jean-Baptiste de la salle

Dépose structure de jeu dans la salle de motricité

Coût : 1 500€

## On continue à installer des points de fraîcheur dans nos écoles

Conformément à notre engagement, nous poursuivons la mise en place de salles fraîches au sein des écoles. Après les écoles (Jaurès, Calmette, St Exupéry maternelle et les accueils de loisirs (MLK et Ferry maternel) ce sont désormais les 3 autres sites qui ont été équipés pour cet été :

- Ozonville : installation du système dans les salles d'activités 2 et 3
- Curie : installation du système dans le réfectoire salle 1
- Saint Exupéry élémentaire : installation du système dans le préau du haut.

**Le coût : 90 000 €.**





PEINTURE D'UNE DES CLASSES ÉCOLE FERRY ÉLÉMENTAIRE





VOTRE

# PORTAIL FAMILLES

Un outil indispensable, disponible sur le site de la ville mairie-athis-mons.fr et l'application de la Ville.

- Entièrement pensé pour s'adapter aux modes de vie des parents, il permet de procéder :
  - aux réservations à l'année (cantine, périscolaire, étude et mercredi...).
  - aux réservations pour les vacances.
  - aux annulations à dates définies.
- Le règlement des factures s'effectue par prélèvement, en ligne ou auprès du service régie de la Ville.
- Le Portail Familles offre un accès permanent et sécurisé 24h/24h et 7/7.
- Vous pouvez réserver les activités périscolaires à l'année, il faudra seulement penser à annuler les réservations.
- Les délais sont différents selon les activités :

**100%**  
pratique  
et souple !

ACTIVITÉS	DÉLAIS DE RÉSERVATION	DÉLAIS D'ANNULATION
Accueil matin (pré scolaire)	<i>Pas de réservation</i>	
Accueil soir (post scolaire) Restauration scolaire Accueil de loisirs mercredis Études surveillées	<i>Jeu</i> <i>di minuit pour la semaine suivante sur le Portail Familles</i>	<i>Jusqu'à 9h le jour même sur le Portail Familles</i>
Accueil de loisirs petites vacances	<i>1 semaine avant le 1<sup>er</sup> jour de la période des vacances sur le Portail Familles</i>	<i>Jusqu'à la veille du 1<sup>er</sup> jour des vacances pour le mois de juillet sur le Portail Familles ou par mail au Pôle Accueil de la Direction de l'Éducation Jusqu'à la veille du début de la période des vacances sur le Portail Familles</i>
Accueil de loisirs grandes vacances estivales	Pour juillet : 1 semaine avant le 1 <sup>er</sup> jour de la période des vacances sur le Portail Familles Pour août : 1 semaine avant le 1 <sup>er</sup> jour de la période des vacances sur le Portail Familles	Jusqu'à la veille du début de la période des vacances sur le Portail Familles Jusqu'à la veille du début de la période des vacances sur le Portail Familles

## NOUVELLE

# TARIFICATION

La situation économique actuelle nous oblige à adapter nos tarifs municipaux. Depuis janvier 2020, entre la crise sanitaire, l'inflation, l'augmentation des prix des matières premières et le coût de la prestation de la restauration scolaire qui ne cessent d'augmenter fortement, la municipalité n'a jamais revu ses tarifs à la hausse. Au contraire, dès juillet 2020, la municipalité a appliqué une baisse du prix du repas pour tous les quotients : à 1€ pour le quotient 1 et une baisse de 60 à 80 centimes pour les autres quotients.

**Entre septembre 2020 et août 2024 : AUCUNE augmentation des tarifs pour les 8 tranches de quotients malgré un contexte inflationniste important (+3,5€ augmentation du coût du repas par enfant et par jour).**

À partir de la rentrée scolaire 2024-2025, les tarifs des services périscolaires et extrascolaires (restauration, accueil du soir, étude, post étude, accueil de loisirs le mercredi et les vacances...) seront ajustés en fonction de l'évolution de l'inflation. Cette augmentation a été calculée sur la base d'un indicateur objectif :

- Le taux d'inflation est établi par la loi de finances, qui est adoptée par le Parlement chaque année en décembre.
- La commune assumera la moitié de cette hausse, tandis que l'autre moitié sera répercutée sur les tarifs facturés aux familles.

Nouvelle Tarification et évolution des tarifs :	Quotients	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	HC
	Repas 2020-2024	1€	2,33€	3,19€	3,72€	4,32€	4,74€	5,46€	6,12€	10,21€
	Repas 2024-2025	1,02€	2,38€	3,25€	3,80€	4,40€	4,84€	5,57€	6,24€	10,42€
	Soit une augmentation de	0,02€	0,05€	0,06€	0,08€	0,08€	0,10€	0,11€	0,12€	0,21€

L'augmentation est très relative de 1,95% à 2% en fonction des quotients. **Pour bénéficier d'un tarif adapté à vos ressources, vous devez faire calculer votre quotient familial entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 novembre 2024.**



MA JOURNÉE DANS LES ÉCOLES

# MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Quand venir chercher  
mon enfant ?

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

■ le midi à 11h30.

■ fin de l'école à 16h30.

Pour les enfants de maternelle, le périscolaire est de 16h30 à 18h45 (entre 16h30 et 17h votre enfant est au goûter). Pour le bien être de votre enfant, il est conseillé de venir le récupérer à partir de 17h.

Pour les enfants en élémentaire, le périscolaire est de 16h30 à 18h ou étude, suivi du post étude jusqu'à 18h45.

7<sup>H15</sup>  
8<sup>H20</sup>

ACCUEIL DU MATIN

11<sup>H30</sup>  
13<sup>H30</sup>

TEMPS DU MIDI

16<sup>H30</sup>  
18<sup>H45</sup>

ACCUEIL DU SOIR  
ÉTUDE 16H30-18H  
POST-ÉTUDE 18H-18H45



# LES NAVETTES

## SANDERS > ÉCOLE JAURÈS > CALMETTE

Les arrêts matins	Lundi - mardi - jeudi - vendredi
Sanders	7h35
Cottage	7h55
<b>NEW</b> Coubertin (école Prévert)	<b>8h00</b>
Écoles J. Jaurès et A. Calmette	8h10

Les arrêts soirs	Lundi - mardi - jeudi - vendredi
<b>NEW</b> Coubertin (école Prévert)	<b>16h25</b>
Écoles J. Jaurès et A. Calmette	16h40
Cottage	16h55
Sanders	17h05

## CITÉ ÉDOUARD VAILLANT > ÉCOLE JAURÈS

Les arrêts matins	Lun - ma - je - ven
Édouard Vaillant	7h50
Cottage	8h00
École J. Jaurès	8h10

Les arrêts midis	Lun - ma - je - ven
École J. Jaurès (aller/retour)	11h35 / 13h20
Cottage (aller/retour)	11h45 / 13h10
Édouard Vaillant (aller/retour)	11h55 / 13h20

Les arrêts soirs	Lun - ma - je - ven
École J. Jaurès	16h40
Cottage	16h55
Édouard Vaillant	17h05

**Ces 2 ramassages scolaires sont proposés et mis en place par Île-de-France Mobilités. Chaque navette dispose de 60 places. Le nombre de titre de transport alloué par Île-de-France Mobilités est limité à 120.**

De nouveau, cette année, Île-de-France Mobilités n'a pas souhaité mettre en place un 3<sup>e</sup> bus, suite à l'ajout de l'arrêt Sanders en septembre 2023 et de Coubertin pour les enfants en maternelle scolarisés à Prévert dès la rentrée de septembre 2024, résidents sur les quais de l'Industrie. Afin de traiter votre demande, la municipalité a dû mettre en place, les critères suivants par ordre de priorité :

- 1/ Respecter les délais de préinscription. Toute demande faite après le 31 juillet ne pourra pas être étudiée.
- 2/ Les enfants de tous niveaux résidants aux rues Rosa Park, Simone Veil et Lussetti sont prioritaires
- 3/ Les enfants scolarisés en CP-CE1-CE2 ou CM1 en septembre 2024 qui résident à l'une des rues suivantes : place du Languedoc, place du Rousillon, place d'Aquitaine, boulevard de Provence, cour J Dewalle, rue des cheminots, rue du triage, rue Edouard Vaillant, rue Lefevre Utile, rue du Parc D'Athis.

Les enfants fréquentant l'école élémentaire ne sont pas sous la responsabilité des animateurs à la sortie du bus, ils pourront rentrer seuls à leur domicile. Les enfants des écoles maternelles sont sous la responsabilité des animateurs et doivent être récupérés à la sortie du bus par un parent ou par une personne identifiée et autorisée par la famille sur la fiche sanitaire de l'enfant.

**Les enfants qui ne respecteront pas les règles de sécurité ou auront un comportement inadapté (incivilités, mise en danger...) pourront être exclus temporairement ou définitivement du service.**

## À NOTER

Si les demandes sont supérieures aux 120 places accordées par IDF Mobilité, les CM1 ne seront pas prioritaires par rapport aux autres niveaux. D'autres critères pourront s'appliquer au besoin, par exemple avoir une fratrie sur l'école de Prévert, la distance entre l'école et le lieu de résidence...



## LE TEMPS DE

# RESTAURATION

**C'est un temps au cours duquel l'enfant se restaure et peut jouer avec ses camarades. Pour assurer cette mission durant les 2 heures de pause méridienne, le personnel doit veiller l'enfant au goût, l'inviter à la découverte de nouveaux aliments et surtout que celui-ci prenne plaisir à manger.** L'enfant est sensibilisé à l'équilibre nutritionnel, tout en veillant à ne pas faire de gâchis alimentaire. Le repas servi est adapté en quantité et qualité à ses besoins (recommandation du GEMRCM). Le personnel s'assure que les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité sont mises en place pour rendre le restaurant scolaire le plus agréable possible.

## LE REPAS

■ Dans les **écoles maternelles**, les enfants sont servis à table et sont sous la responsabilité des ATSEM et animateurs. Les menus sont composés de 4 composantes, soit : 1 entrée / hors d'oeuvre ou fromage/produit laitier, 1 viande ou poisson ou oeuf, 1 portion de légumes et/ou féculents, fruit frais ou dessert, pain et eau en complément.

■ Dans les **écoles élémentaires**, les enfants déjeunent en self ce qui leur permet de développer leur autonomie et leur gestion du temps de repas, à l'exception de l'école Curie. Les menus sont composés de 5 composantes pour les enfants d'élémentaire et les adultes dans le cadre des repas scolaires et accueils de loisirs soit :

1 entrée / hors d'oeuvre – ou 1 potage, 1 viande ou poisson ou oeuf, 1 portion de légumes et/ou féculents, 2 choix de fromage ou produit laitier, 2 choix de fruit frais ou dessert, pain et eau en complément.

Selon l'envie des enfants, du matériel d'activité est mis à disposition par des animateurs.

Le goûter est composé en vue de l'équilibre alimentaire de la journée et en fonction des repas du midi, de 3 composantes solides : 1 élément protidique type pain, gâteau, 1 laitage, 1 produit fruité.

## UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise en place des barquettes en cellulose et récupération des déchets alimentaires qui seront recyclés.

## LES COMMISSIONS

Une commission «menus» composée des agents de la Ville se réunit tous les 2 mois avec la diététicienne de la société qui produit les repas afin de valider le contenu des assiettes des enfants.

## UNE ALIMENTATION RESPONSABLE

- 2 composantes Bio par jour.
- 1 repas végétarien par semaine.
- Fourniture d'un pain fabriqué à partir de farine T55 BIO et fourni par une boulangerie de la Ville.
- Les menus intègrent à minima : une part au moins égale à 75 % de produits bénéficiant de labels ou d'achats responsables, au moins 60% issus des circuits courts et au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique et 25% issus de produits locaux ».
- Les menus sont estampillés des logos suivants :



## LES TAUX D'ENCADREMENT

- Aucune réglementation n'existe pour les taux d'encadrement pendant la pause du déjeuner. La Ville d'Athis- Mons applique cependant un taux moyen d'encadrement en maternelle : 1 adulte pour 10 enfants et en élémentaire : 1 adulte pour 25 enfants.







AVANT ET

# APRÈS L'ÉCOLE

Au sein des écoles, la Ville dispose de 17 accueils périscolaires agréés par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports.

	Accueil du matin	Accueil restauration scolaire	Accueil du soir	Étude surveillée
Sites maternels	1 animateur pour 10 enfants			
Sites élémentaires	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 25 enfants	1 animateur pour 14 enfants	Encadrement spécial *

\* En réseau prioritaire : 1 encadrant pour 10 enfants en CP. 1 encadrant pour 12 enfants dans les autres classes.

Les autres écoles : 1 encadrant pour 12 enfants en CP. 1 encadrant pour 15 enfants dans les autres classes.

## LE MATIN

Des activités calmes sont privilégiées pour aider l'enfant à bien démarrer sa journée scolaire.

**Le saviez-vous ?** Pas besoin de réservation pour inscrire vos enfants à l'accueil du matin.

## LE SOIR

■ En maternelle, un accueil du soir est organisé de 16h30 à 18h45 avec un goûter fourni sur chaque école par la Ville. Des activités ludiques, manuelles, sportives ou des jeux libres sont proposés aux enfants par les animateurs. Les premiers départs sont recommandés à partir de 17h après le goûter. Comme l'accueil du matin, l'accueil du soir est soumis aux mêmes normes d'encadrement.

■ En élémentaire, les enfants ont le choix entre 2 propositions :

■ Aller à l'accueil de loisirs de 16h30 à 18h45 avec un goûter fourni sur chaque école de la ville. Des activités ludiques, manuelles, sportives ou des jeux libres. Les premiers départs peuvent s'effectuer à partir de 17h après le goûter.

■ Aller à l'étude surveillée\* est proposé aux élèves de 16h30 à 18h avec un goûter fourni. L'étude est encadrée par des intervenants rémunérés par la Caisse des Écoles. (70% sont des enseignants et directeurs d'école).

À 18h, à l'issue de l'étude, un accueil du soir est également proposé et encadré par des animateurs.



## ÉTUDE SURVEILLÉE\*

\* L'enfant effectue son travail sous la surveillance de l'adulte référent qui peut intervenir pour l'aider dans la compréhension d'un exercice par exemple. L'intervenant n'a pas à expliquer les leçons ou à vérifier l'exactitude des exercices. Il vérifie seulement qu'ils sont faits. Au total, ce sont 120 intervenants études qui surveillent et aident les enfants dans la réalisation de leurs devoirs. 50 études sont ouvertes chaque soir dans les 8 écoles élémentaires de la Ville. Les intervenants sont au minimum titulaires du baccalauréat ou d'un équivalent.



**AUX CÔTÉS DE VOS ENFANTS, IL Y A**

# **DU PERSONNEL**

Tout au long de la journée, du personnel communal investi et engagé accompagne vos enfants, de la petite section au CM2 :

## **LES ATSEM**

Présentes toute la journée auprès des enfants (accueil, activités, pause déjeuner, sieste, soins aux enfants) et des enseignants. À Athis-Mons, la Municipalité a fait le choix de mettre une Atsem dans chaque classe de petite section et une Atsem pour deux classes de moyenne et grande section. Au total, ce sont 62 professionnelles diplômées qui sont présentes auprès des enfants et favorisent le bon déroulement des apprentissages et un accueil propice à leur épanouissement.

## **LES AGENTS DE RESTAURATION**

Dans le respect des normes sanitaires, les 87 agents de restauration s'occupent de mettre en place les salles de restauration afin d'accueillir les enfants à l'heure du déjeuner. Ils mettent en place les entrées et desserts, servent les repas chauds aux enfants. À l'issue du repas, ils assurent la désinfection du mobilier et des salles pour qu'ils puissent de nouveau servir au moment du goûter.

## **LES ANIMATEURS**

75% sont diplômés du BAFA ou en cours de formation, les 130 animateurs de la Ville encadrent tous les temps péri et extrascolaires et proposent des activités qui contribuent à l'épanouissement des enfants.

## **LES ATSEP**

### **AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS ÉCOLE PRIMAIRE**

À Athis-Mons, la Municipalité a fait le choix de mettre en place une ATSEP par école élémentaire. Elles assurent des missions d'entretien à hauteur de 80 % et également des missions d'aides auprès de l'Éducation Nationale à hauteur de 20 % (prise en charge des enfants souffrants ou ayant un léger accident domestique sous la responsabilité de la Direction de l'école et participe aux petites tâches scolaires, photocopies...) durant les heures dédiées au temps scolaire.



## LES AGENTS D'ENTRETIEN

Les 40 agents d'entretien communaux interviennent dans les écoles élémentaires. Ils assurent l'entretien des lieux toute la journée et tout au long de l'année. Avec les ATSEP, elles assurent la remise en état des locaux durant les vacances d'été et les petites vacances scolaires.

## LES GARDIENS D'ÉCOLE

Ils sont présents dans les écoles de la Ville afin d'assurer leur entretien courant par la réalisation de petits travaux.



LES ÉTABLISSEMENTS

# SCOLAIRES

## MATERNELLES

**Albert Calmette**

98, avenue Jean Jaurès - 01 69 38 57 05

**Antoine de Saint-Exupéry**

24, rue de la Montagne de Mons - 01 69 38 88 67

**Charles Perrault**

54, rue Léon Maurice Nordmann - 01 69 38 86 32

**Jacques Prévert**

135, avenue du 18 avril 1944 - 01 69 38 84 67

**Pauline Kergomard**

4, rue Paul Vaillant-Couturier - 01 69 38 59 76

**Jean de La Fontaine**

2, rue Georgette Claus - 01 69 38 86 21

**Jules Ferry**

2 bis, rue Roland Lambert - 01 69 38 88 82

**La Rougette**

58, avenue Henri Dunant - 01 69 38 68 74

## ÉLÉMENTAIRES

**Antoine de Saint-Exupéry**

4, sente du Chemin de Fer - 01 69 38 86 98

**Camille Flammarion**

rue des Pitourées - 01 69 38 47 12

**Édouard Branly**

18, rue du Noyer Renard - 01 69 38 71 89

**Jean Jaurès**

100, rue de la Prairie - 01 69 38 46 80

**Jules Ferry**

31, avenue François Mitterrand - 01 69 38 29 17

**Louis Pasteur**

48-50, avenue Henri Dunant - 01 69 38 92 54

**Pierre et Marie Curie**

6, rue Paul Vaillant-Couturier - 01 69 38 46 76

## PRIMAIRES

**Jean-Baptiste de la Salle** - 01 69 96 32 09  
35-39, avenue Marcel Sembat

**Tomi Ungerer** - 01 60 48 70 90  
4, allée Jean Fourest  
91260 Juvisy-sur-Orge

L'ÉCOLE ET

# MA SANTÉ

Si votre enfant nécessite une attention particulière (handicap, problèmes de santé...), il est important de la communiquer aux services de la Direction de l'Éducation. L'évaluation de chacune des situations tient compte de conditions de scolarisation de l'enfant, de l'existence d'un dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et des observations des différents professionnels le prenant en charge. Chaque cas sera étudié, afin d'évaluer les moyens à mettre en œuvre.

## EN PRATIQUE

- Le PAI est à l'initiative de la famille et du médecin traitant qui suit l'enfant. Il doit être signé par ces derniers, par l'Éducation Nationale et le Maire (ou son représentant).
  - Il existe un document unique qui est utilisé par l'école et la mairie disponible auprès du pôle accueil de la Direction de l'Éducation.
  - À chaque rentrée scolaire, vous devez fournir une copie du document signé uniquement par vous et le médecin traitant qui sera conservé par le pôle accueil de la Direction de l'Éducation.
  - Lors du temps de repas, vous devez fournir un panier **repas complet** (y compris assiette, couverts, verre et pain) et le goûter pour toute allergie alimentaire.
- Un tarif spécifique au PAI est appliqué dès réception du formulaire.**

## À NOTER

Toute maladie, allergie à un aliment ou tout régime alimentaire particulier lié à un problème sanitaire doit être signalé au moment de l'inscription. Un Programme d'Accueil Individualisé (PAI) devra être mis en place. Celui-ci sera à renouveler chaque année.

## NOUVEAUTÉ

Si la température constatée est au-dessus de 5°C, ou que la date de péremption est dépassée une décharge de responsabilité vous sera demandée afin que le repas soit tout de même donné à votre enfant.



LE MERCREDI ET LES VACANCES, ON S'AMUSE DANS LES

# ACCUEILS DE LOISIRS

La Ville dispose de 10 accueils de loisirs : 3 accueils de loisirs élémentaires et 7 accueils de loisirs maternels. Les structures reçoivent l'agrément du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

	Accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires (extra scolaire)
Sites maternels	1 animateur pour 8 enfants
Sites élémentaires	1 animateur pour 14 enfants

## LES HORAIRES D'ACCUEIL

Encadré par des animateurs diplômés et qualifiés qui proposent des activités répondant à un projet pédagogique. Afin de répondre aux besoins des familles, un accueil de loisirs est proposé :

- à la journée de 7h15 à 18h45.
- à la demi-journée de 7h15 à 13h30 avec repas ou de 13h à 18h45 sans repas.

Encadré par des animateurs diplômés et qualifiés qui proposent des activités répondant à un projet pédagogique.

**Le mercredi** est un temps propice à la détente et à la pratique d'animations diverses. Les animateurs proposent des activités qui favorisent l'épanouissement des enfants.

# Pratique

**Les réservations ou annulations se font directement sur le Portail Familles**

## À NOTER

Les familles qui ne fourniront pas les documents obligatoires, pourront se voir refuser l'accès aux réservations sur le portail Familles.

Voici la liste des documents concernés à fournir à la rentrée auprès de l'accueil de loisirs :  
1-Fiche de renseignement vérifiée et signée. 2-Photocopies des pages de vaccinations.

## À SAVOIR

À la rentrée, tous les directeurs des accueils de loisirs proposent des réunions de présentation de leurs projets pédagogiques et d'activités. Les enfants sont accueillis dans les accueils de loisirs de leur secteur scolaire.



LES ACCUEILS DE

# LOISIRS

## MATERNELLES

- ■ La Fontaine (Branly) - 01 60 48 01 56 / 06 63 13 85 04  
18, rue du Noyer Renard
- ■ Perrault - 01 69 38 12 58 / 06 29 62 42 91  
54, rue Léon Maurice Normann
- ■ Ferry - 01 60 48 27 35 / 07 89 96 57 14  
2 bis, Rue Roland Lambert
- ■ Kergomard - 4, rue Paul Vaillant Couturier  
01 69 38 80 85 / 06 63 13 77 53 (KERGO)  
01 60 48 27 01 / 06 63 13 78 01 (JBS)
- La petite Rougette - 01 69 84 73 69 / 06 79 17 32 75  
58, avenue Henri Dunand
- ■ La Rougette - 01 69 00 71 92 / 06 63 12 98 69  
41, avenue Anthonioz de Gaulle
- ■ Saint-Exupéry - 01 60 48 10 11 / 06 63 13 70 88  
24, rue de la Montagne de Mons
- ■ Calmette - 01 69 38 08 66 / 06 78 04 41 53  
93, bis rue de Juvisy
- ■ Prévert - 01 69 96 05 07 / 06 78 07 52 18  
135, avenue du 18 Avril
- ■ Jean-Baptiste de la Salle - 01 69 96 33 01 / 06 63 13 78 01  
35/39, avenue Marcel Sembat

■ Accueil de loisirs (matin et soir) ■ Accueil de loisirs (mercredis)

## ÉLÉMENTAIRES

- ■ BRANLY - 01 69 38 62 73 / 06 63 12 95 97  
18, rue du Noyer Renard
- ■ FLAMMARION - 01 69 38 12 58 / 06 29 62 42 94  
54, rue Léon Maurice Normann
- ■ FERRY - 01 69 38 55 00 / 06 77 90 92 57  
31, avenue François Mitterrand
- ■ PASTEUR - 01 69 00 71 92 / 06 63 12 98 69  
41, rue Geneviève de Anthonioz de Gaulle
- ■ JAURÈS - 01 69 54 55 37 / 06 63 13 65 35  
95, ter rue de Juvisy
- ■ SAINT-EXUPÉRY - 01 69 38 73 75  
4, sente du chemin de fer
- ■ CURIE - 01 69 38 04 97 -  
6, rue Paul Vaillant Couturier
- ■ JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE (OZONVILLE)  
01 69 44 92 07 / 06 61 55 45 37  
35/39, Avenue Marcel Sembat
- ■ MARTIN LUTHER KING - 01 69 73 74 63 / 06 63 12 95 97  
42, rue Marx Dormoy

## À NOTER

Durant les vacances, il y a des regroupements, l'accueil de loisirs n'est pas systématiquement celui du mercredi.

ANGLAIS AU CHÂTEAU

# SEJOUR

Enfants CE2, CM1, CM2.

■ Séjour 1 : du 21 au 25 octobre

■ Séjour 2 : du 28 octobre au 1er novembre

■ Logement : Le château de Brannay est situé en pleine nature à proximité du village.

■ Lieu : Brannay (Yonne).

■ Activités en lien avec la thématique :

- Chaque jour, un cours de 2 heures

■ Les activités nature :

- S'occuper des animaux du château

- Entretien du potager et apprendre à cultiver les légumes

- Découvrir la faune et la flore de la forêt du château

- Construction de cabanes, d'abris pour oiseaux, de vivarium, de tableaux naturels

■ Mais aussi :

- VTT dans la forêt du château

- Grands jeux dans la prairie du château (chasse aux trésors, etc.)

■ Transport : départ d'Athis-Mons en car grand tourisme.



# L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Il s'agit d'ateliers sportifs d'initiation ou de perfectionnement axés sur les jeux et la rencontre. Ils ont lieu chaque mercredi, de 14h à 16h dans les structures de la ville. La participation des familles se calcule en fonction du quotient familial. L'école municipale des sports propose à ses adhérents des stages lors des vacances scolaires.

## COMMENT ON S'INSCRIT ?

■ Lors de la fête des associations qui aura lieu au parc d'Avaucourt du 7 au 8 septembre 2024 au niveau du stand Jeunesse et Sports (à côté du terrain multisports) ou par inscription directement auprès du service Jeunesse et Sports (du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-18h) avec :

- un certificat médical.
- une copie de l'attestation d'assurance CPAM.
- une copie de la responsabilité civile extrascolaire
- 3 photos d'identité.
- le calcul de votre quotient familial.

## LES GYMNASES

- Gymnase Georges Hébert : rue de la Grosse Roche
- Gymnase Argant : av. Henri Dunant
- Stade Auguste Delaune : rue Marx Dormoy Cité de l'Air : 11, rue Jean le Stradic

## LES ACTIVITÉS

Pour les 6/12 ans de 14h à 16h - Gymnase Hébert et Argant



# LES ACTEURS DE PROXIMITÉ

## LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

propose un accompagnement des publics fragiles sur les questions éducatives, scolaires ou sociales. Comment cela se passe-t-il précisément ? Qui solliciter et comment ?

■ L'école alerte le service sur une situation compliquée. Quand la problématique est identifiée, la Réussite Éducative se tourne vers les familles afin d'évoquer les difficultés, de proposer la mise en place de solutions et surtout d'obtenir leur accord pour agir.

■ L'équipe est composée de 6 personnes permanentes :

- 4 référentes de parcours avec des profils différents (2 psychologues, 1 assistante sociale et 1 éducatrice spécialisée).
- 1 coordinatrice / cheffe de Projet «politique de la ville».
- 1 assistante administrative / accueil.
- Des vacataires / intervenants.

■ Des séances sont proposées principalement le mercredi.

54, rue Léon Maurice Normann - 91200 Athis-Mons 01 69 54 54 37  
06 17 79 09 58 reussite.educative@mairie-athis-mons.fr

## UCPR

L'association Une Chance Pour Réussir, reconnue d'intérêt général, assure depuis sa création en novembre 1989, l'accompagnement à la scolarité d'environ 200 enfants de la commune d'Athis-Mons, du primaire au collège, dans le cadre du CLAS.

L'association propose deux actions :

■ Accompagnement à la scolarité : les séances sont centrées sur les apports méthodologiques grâce à la pédagogie du détour et l'ouverture culturelle (avec une initiation à l'informatique, des jeux et des exercices ludiques favorisant les apprentissages, des temps de contes et de débats...)

■ Du CP à la 3e, 2 séances d'1h30 par semaine (hors vacances scolaires) par groupe de 10 avec 2 accompagnateurs. Sites d'intervention : Clos Bretigny, Maison des Associations, Centre Ville (JBDS, Accueil de loisirs Martin Luther King).

Gloria Alves - Directrice  
Bureaux - Appartement 674, interphone UCPR 3 ,rue des Pitourées -  
91200 Athis-Mons - 01 60 48 32 13 - ucpr91athis@free.fr



# VIE CULTURELLE

La ville d'Athis-Mons dispose de nombreux établissements publics qui permettent d'enrichir la vie culturelle des enfants :

Médiathèques Simone de Beauvoir,  
Goscinny et du Val

Ludothèques de la Marelle et du Val

Conservatoire Maurice Ravel

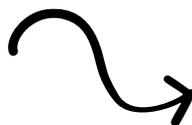
Maison de Banlieue et d'Architecture

Centre culturel Lino Ventura  
(Les Bords de Scènes)

École et espace d'art contemporain  
Camille Lambert

Musée Delta

Et des dizaines d'associations culturelles à retrouver  
sur le site internet de la ville où dans le guide des  
associations



**PLUS D'INFORMATIONS  
ET DE COORDONNÉES**

**ICI !**



**SCANNEZ-MOI !**

LE CONSEIL MUNICIPAL DES

# ENFANTS

## Qu'est ce que le Conseil Municipal des Enfants ?

Le Conseil Municipal des Enfants permet l'exercice de la citoyenneté, la participation des enfants dans le cadre d'une démocratie participative. Les jeunes Athégiens pouvant exprimer leurs opinions et leurs souhaits quant aux améliorations qu'ils souhaitent voir naître sur leur commune.

Le CME est composé de 32 enfants de CM1 et CM2, élus par leurs camarades pour une durée de deux ans. C'est une assemblée représentative de l'ensemble des enfants de la commune. Ils sont l'intermédiaire entre les enfants et le Conseil Municipal adulte. Ils sont acteurs de la mise en place de leurs projets communs. Ils débattent entre eux, votent et mettent des projets en place pour améliorer la vie dans la ville. Pour cela, les enfants conseillers se retrouvent en réunion de travail dites «commissions» tous les 15 jours (hors vacances scolaires) pour élaborer des projets. Ils sont accompagnés par deux référentes.



# VACANCES 2024/2025



## Vacances d'automne

- Samedi 19 octobre 2024 (fin des cours)
- Lundi 4 novembre 2024 (reprise des cours)



## Vacances de fin d'année

- Samedi 21 décembre 2024 (fin des cours)
- Lundi 6 janvier 2025 (reprise des cours)



## Vacances d'hiver

- Samedi 15 février 2025 (fin des cours)
- Lundi 3 mars 2025 (reprise des cours)



## Vacances de printemps

- Samedi 12 avril 2025 (fin des cours)
- Lundi 28 avril 2025 (reprise des cours)



## Vacances d'été

- Samedi 5 juillet 2025

